



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 14 novembre 2022

Délibération n° 2022-120

**ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PROJET TARMAQ : DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE LA VILLE - MODIFICATION - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL, Patrice LASSALLE-BAREILLES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Michelle PAGES à Gérard SERVIES, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thierry MILLET à Christine PEYRE

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Samira EL KHADIR

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard SERVIES

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances-Commande Publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à l'Association de préfiguration du projet TARMAQ en qualité de membre de droit.

A ce titre, Monsieur Alain ANZIANI a été désigné comme représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'association, et Monsieur Thierry TRIJOLET, en tant que représentant suppléant par délibération du 28 mars 2022.

Monsieur Thierry TRIJOLET devant être remplacé, il convient de désigner un nouveau représentant.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Vu la délibération n° 2020-076 en date du 16 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Ville au sein de l'Association de préfiguration TARMAQ,

Vu la délibération n°2022-019 en date du 28 mars 2022 modifiant les représentants de la Ville au sein de l'Association de préfiguration TARMAQ,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'abroger la délibération n° 2022-019 en date du 28 mars 2022 ;

ARTICLE 2 : de désigner au sein du Conseil d'Administration de l'association de préfiguration du projet TARMAQ :

- Monsieur Alain ANZIANI, en tant que titulaire,
- Monsieur Kubilay ERTEKIN, en tant que suppléant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ABSTENTION : Groupe « Ensemble pour une ville durable » - Groupe Renouveau Mérignac

N'ont pas pris part au vote M. ANZIANI-M. ERTEKIN-Mme RECALDE-M. RIVIERES-Mme NEDEL

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 14 novembre 2022



Monsieur Gérard SERVIES
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée le 15 novembre 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.